

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [lisa pageau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9714dda8be75bb638a835e4d>

Date d'obtention : 2022-08-12 17:18:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime

évaluer l'incident sans jugement pour déterminer l'amorce, nature, intention et l'étendu)

Vérifier l'information

Parler au jeunes investigateur (selon le cas)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La situation doit se passer dans le contexte scolaire ou avoir un impact sur un étudiants en milieu scolaire.

En cas de doute, débiter les trousse Sexto et suite à l'évaluation, diverse finalité sont possible.

La présence et l'écoute de l'intervenant est importante et croire l'élève. Ne jamais regarder les images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parler au jeunes investigateur, lui expliquer les démarches et Confisquer un cellulaire.

Ou quand un adolescent ne veut pas collaborer.